



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/183
22 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Quarante-quatrième session (reprise)
Genève, 30 et 31 mai 2005

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarante-quatrième session (reprise)**

tenue au Palais des Nations, à Genève, les 30 et 31 mai 2005

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.....	5
III. Questions diverses.....	10
IV. Questions d'organisation.....	11
<i>Annexe</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session.....	12
II. Participation	13

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 figurant dans le document A/60/6 (sect. 12),

Soulignant la nécessité d'appliquer intégralement les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence,

1. *Prend note* du contenu du programme de travail exposé au chapitre 12, qui tient généralement compte des observations que le Groupe de travail a formulées à sa session de janvier-février 2005 pendant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
2. *Prie* le secrétariat de fournir à l'avenir une note explicative facile à utiliser, inspirée du fascicule sur le budget et contenant des informations sur les principes qui régissent l'allocation des ressources aux sous-programmes de fond et sur la manière dont les diverses ressources sont allouées en fonction de ces principes, et de donner des précisions sur les différentes composantes des allocations budgétaires;
3. *Invite* le Président du Groupe de travail à mener des consultations visant à améliorer les modalités d'examen du projet de chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme, notamment du contenu du programme de travail et des ressources y afférentes;
4. *Demande* qu'à l'avenir le Groupe de travail ait la possibilité d'examiner le programme de travail avant que le secrétariat de la CNUCED le soumette au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU);
5. *Invite* le secrétariat à améliorer la qualité et la clarté des réalisations escomptées et des indicateurs;
6. *Regrette* que les indicateurs quantitatifs des activités prévues en matière d'assistance technique n'apparaissent pas dans le fascicule sur le budget, et *prend note* des assurances données par le secrétariat selon lesquelles ces indicateurs figurent toujours dans la base de données pertinente de l'ONU (SIS) et seront utilisés par ce dernier;
7. *Prend note* de la baisse de 2 % du montant global des ressources allouées à la CNUCED, et *estime* que celle-ci devrait recevoir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence, notamment afin de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement et en particulier de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

8. *Rappelle* le large mandat qui a été confié à la CNUCED en tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies et *souligne* que l'ensemble des activités, programmes et projets contenus dans le budget-programme pour le nouvel exercice biennal devraient être élaborés et mis en œuvre en fonction des besoins et du principe de répartition géographique équitable des ressources entre toutes les régions en développement et les pays en transition;

9. *Réaffirme* l'intérêt et l'importance de tous les sous-programmes de la CNUCED;

10. *Salue* les efforts déployés pour renforcer le sous-programme 1B sur le développement de l'Afrique, le sous-programme 5 sur les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit ainsi que les petits États insulaires en développement, et le sous-programme 2 sur l'investissement, les entreprises et la technologie;

11. *Prend note* des efforts déployés pour renforcer le sous-programme 5, *souligne* la nécessité de consolider les capacités d'exécution des activités prescrites dans ce sous-programme et, dans ce contexte, *souligne* aussi la nécessité d'améliorer tous les autres sous-programmes afin de leur permettre notamment de répondre aux problèmes de fond qui préoccupent les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, ainsi que les petits États insulaires en développement;

12. *Soutient* les efforts que la CNUCED déploie pour apporter une assistance à l'action de redressement et de reconstruction qu'ont engagée les pays touchés par le tremblement de terre et le tsunami survenus dans l'océan Indien et *invite* le secrétariat à les poursuivre.

Financement de la participation d'experts

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Rappelant les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire concernant la recherche d'une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED, sur la base du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, et des connaissances des experts considérés¹,

Reconnaissant en outre qu'il importe d'adopter le plus rapidement possible des mesures appropriées pour améliorer le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, y compris en adoptant des modalités adaptées et novatrices conformes aux règles administratives et budgétaires ainsi qu'au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies,

¹ Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) (TD/B(S-XIX)/7, chap. I, sect. A.2).

1. *Prie* le Président du Groupe de travail de poursuivre ses consultations à ce sujet afin de parvenir à une solution appropriée au cours des deux mois à venir, et de présenter un rapport sur la question au Président du Conseil du commerce et du développement pour examen;

2. *Recommande* que le Secrétaire général de la CNUCED désigne, dans la limite des ressources disponibles, un coordonnateur de grade suffisamment élevé qui serait responsable de toutes les questions relatives au financement de la participation d'experts, y compris la coordination des divisions de la CNUCED et la mobilisation et le suivi des contributions au Fonds d'affectation spéciale, et ferait rapport à ce sujet au Conseil du commerce et du développement;

3. *Recommande en outre* que le coordonnateur contribue à définir des modalités appropriées telles que mentionnées ci-dessus et, si elles sont mises en œuvre, à surveiller leur application.

Chapitre II

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question, le Groupe de travail était saisi du document suivant:

«Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007; Titre IV – Coopération internationale pour le développement; chapitre 12 – Commerce et développement» (A/60/6 (sect. 12)).

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que, lors de la première partie de la quarante-quatrième session, le secrétariat de la CNUCED avait consulté le Groupe de travail sur le contenu programmatique de son projet de proposition budgétaire et que les observations du Groupe de travail avaient pour la plupart été prises en compte dans le projet de budget-programme dont ce dernier était saisi. Les principales différences entre le texte initial et le texte actuel étaient les suivantes: insertion de la vue d'ensemble; référence à l'examen à mi-parcours; regroupement dans un seul paragraphe de toutes les activités de coopération menées avec d'autres acteurs au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies; mention des contributions des sous-programmes aux rapports d'ensemble de la CNUCED dans le paragraphe introductif de chaque sous-programme; modifications du texte relatif à la mesure des résultats; et suppression des indicateurs quantitatifs dans les parties traitant de la coopération technique.

3. Les ressources proposées s'élevaient à 112 503 900 dollars des États-Unis avant actualisation des coûts. Elles permettaient d'exécuter de manière intégrale, efficace et rationnelle toutes les activités prévues dans le projet de budget-programme. Elles étaient en diminution de 2 271 400 dollars É.-U., soit 2 %, par rapport à 2004-2005, du fait notamment de la réduction des dépenses autres que celles relatives aux postes telles que les services contractuels, les dépenses d'exploitation et le matériel de bureau, ainsi que des dépenses relatives aux postes d'agent des services généraux. Par ailleurs, les ressources allouées au sous-programme 5 avaient augmenté de 17 %. Celles affectées à la direction exécutive et à l'administration avaient légèrement progressé pour financer les préparatifs de la prochaine session de la Conférence alors que celles consacrées aux organes directeurs avaient diminué de 15,6 % étant donné que la prochaine session de la Conférence ne se tiendrait pas au cours de l'exercice biennal considéré. Le nombre total de postes d'administrateur passerait de 246 à 251 alors que celui d'agent des services généraux diminuerait de 173 à 166, afin de réduire, comme il avait été demandé, le ratio postes d'agent des services généraux/postes d'administrateur. Les postes d'administrateur qu'il était proposé de créer avaient été alloués aux sous-programmes 5, 1B et 2, ainsi qu'aux services d'appui aux programmes. Les fonds extrabudgétaires projetés représentaient 35 % du montant global des ressources proposées pour le prochain exercice biennal.

4. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a estimé que le Groupe de travail devrait examiner la relation entre le contenu programmatique et les ressources allouées. Un certain nombre de points

devaient être soulignés: la place accordée à la marge d'action dans le projet de budget-programme ne correspondait ni au contenu ni à la portée des activités prévues dans le Consensus de São Paulo; la question de la bonne gouvernance devrait revêtir une dimension internationale et pas seulement nationale; les cours dispensés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok devraient se poursuivre dans les meilleures conditions possibles; l'accent devrait être mis sur les travaux relatifs aux questions présentant un intérêt particulier pour les pays africains dans le cadre du NEPAD; les travaux sur la nouvelle géographie des relations économiques internationales devraient porter sur le commerce et la coopération Sud-Sud; et la CNUCED devrait apporter une contribution essentielle au processus du SGPC. Le représentant s'est déclaré satisfait de l'intégration de questions intersectorielles telles que les préoccupations particulières des PMA, des petits États insulaires en développement, des pays sans littoral et des pays de transit ainsi que le développement de l'Afrique. Globalement, il s'est félicité de la prise en compte dans le texte du projet de budget-programme d'un grand nombre d'observations formulées lors de la première partie de la quarante-quatrième session. Toutefois, il était gravement préoccupé par la diminution de près de 2 millions de dollars des États-Unis du montant global des ressources proposées, laquelle entraverait sensiblement la capacité d'exécution de la CNUCED.

5. Le Groupe des 77 attachait une importance primordiale à l'adoption d'une solution rapide, durable et prévisible à la question du financement de la participation d'experts afin que les États membres puissent participer pleinement, équitablement et concrètement aux activités de la CNUCED. Le représentant a loué les efforts déployés dans ce sens. Il a réaffirmé la nécessité de continuer d'adopter des mesures à l'appui des pays touchés par le tsunami, comme cela avait été proposé lors des consultations de la Présidente du Conseil. Il s'est félicité des efforts que le secrétariat avait déployés avec succès pour trouver une solution à la nécessité d'accroître le nombre de postes d'administrateur. Il a souligné que les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence ne pourraient être appliquées que si les ressources allouées étaient en rapport avec les orientations définies par la Conférence. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'exécuter le programme selon le principe d'une représentation géographique large et équitable de toutes les régions en développement.

6. Le représentant de la **Colombie**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les observations formulées lors de la première partie de la quarante-quatrième session avaient été largement prises en compte dans le projet de budget-programme, tout comme les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence. Il a réitéré l'importance que son groupe attachait à la question du financement de la participation d'experts, aux cours dispensés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et à l'extension du programme Biotrade demandée par la Conférence. Il s'est déclaré préoccupé par la répartition régionale des activités et a regretté que le projet de budget-programme n'indique pas où les activités seraient exécutées. Celles-ci devraient être réparties équitablement entre toutes les régions en développement et une nouvelle stratégie devrait être élaborée pour promouvoir des initiatives régionales et sous-régionales afin de rapprocher les activités de leurs bénéficiaires et d'en accroître l'efficacité. Le représentant a noté avec préoccupation que le montant global des ressources avait diminué de 2 % et a demandé des informations à ce sujet. Les économies ainsi réalisées pourraient être utilisées pour financer la participation d'experts, question à laquelle le représentant espérait qu'une solution durable pourrait être trouvée dans le cadre des consultations.

7. Le représentant de l'**Indonésie**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est félicité des efforts déployés concernant le financement de la participation d'experts et espérait qu'une solution durable et prévisible serait bientôt trouvée. Son groupe était gravement préoccupé par la réduction de près de 2 millions de dollars É.-U. du projet de budget-programme de la CNUCED. Cette réduction pourrait entraver la capacité de la CNUCED d'exécuter les mandats et les tâches qui lui avaient été confiés et le représentant se demandait si les vues exprimées par les États membres sur la portée des travaux de l'organisation étaient pleinement prises en compte dans l'allocation des ressources. La place qui était accordée à la marge d'action dans le projet de budget-programme ne reflétait ni la portée ni l'esprit du paragraphe 8 du Consensus de São Paulo. S'agissant de la gouvernance, la CNUCED devait axer ses travaux sur la gouvernance économique au niveau mondial. Enfin, le représentant s'est félicité des premières mesures prises en vue de la reconstruction et du développement des pays touchés par le tsunami et attendait avec intérêt de nouveaux résultats positifs dans ce domaine.

8. Le représentant du **Luxembourg**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne, des pays adhérents et des pays candidats**, s'est déclaré à nouveau préoccupé par le processus budgétaire, dans lequel le contenu programmatique et les ressources du budget-programme devaient être examinés séparément. Il aurait préféré connaître les montants financiers lors de la première partie de la quarante-quatrième session, même si ceux-ci ne pouvaient être qu'indicatifs. En outre, les montants indiqués dans le document A/60/6 n'étaient pas assez ventilés pour que les États membres soient capables d'examiner véritablement si le budget-programme tenait réellement compte des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence et à la première partie de la quarante-quatrième session du Groupe de travail. Le leitmotiv de la onzième session de la Conférence avait été la cohérence. Il s'agissait là d'une question de cohérence entre le budget-programme et les décisions ministérielles adoptées à São Paulo. Dès le départ, l'Union européenne avait demandé que les nouveaux éléments contenus dans le budget-programme soient identifiés, parallèlement aux ressources budgétaires correspondantes allouées aux activités. En fin de compte, ces données financières n'avaient pas été fournies et ce manque de transparence soulevait un certain nombre de questions. L'une d'elles concernait la décision d'annualiser le *Rapport sur les PMA* adoptée à São Paulo. Les ressources humaines et financières allouées au sous-programme 5 semblaient insuffisantes pour produire un rapport annuel dont la qualité serait à la hauteur de l'importance accordée à ce rapport par les États membres. Même si trois postes d'administrateur étaient ajoutés au sous-programme concerné, un administrateur de rang P-4, détaché d'un autre sous-programme, travaillait déjà pour le sous-programme 5 depuis quelque temps, et le poste D-1 proposé ne provenait que du reclassement d'un poste P-5. Dans les faits, tout cela se traduisait seulement par la création nette d'un poste P-4.

9. Le représentant s'est félicité de la confirmation par l'Assemblée générale de la nomination du nouveau Secrétaire général de la CNUCED, dont la gestion de l'organisation serait sans nul doute rationnelle et efficace.

10. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a mis l'accent sur les vues exprimées au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur les questions de la marge d'action et de la bonne gouvernance, ainsi que sur l'inquiétude suscitée par la diminution proposée du montant global des ressources de la CNUCED. Il s'est félicité des initiatives visant à soutenir le NEPAD, des efforts déployés pour promouvoir les activités relatives aux PMA et aux pays africains ainsi que des tentatives de trouver une solution à la question du financement de la

participation d'experts. Toutefois, l'absence d'indicateur quantitatif pour les activités de coopération technique était un motif de préoccupation et le représentant se demandait si les résultats des programmes de coopération technique pourraient être convenablement mesurés et comparés sans chiffres. Il était aussi difficile de voir comment les États membres pourraient comprendre et examiner les priorités dans la longue liste d'activités de coopération technique énumérées dans le projet de budget-programme; la coopération technique devrait répondre aux demandes des bénéficiaires et une présentation appropriée était nécessaire pour lancer les discussions entre États membres.

11. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit qu'il importait que les ressources allouées correspondent aux décisions convenues lors de la première partie de la session du Groupe de travail. Les piliers fondamentaux des activités de la CNUCED étaient l'analyse des politiques et les activités opérationnelles. Pour ce qui était des questions intéressant les PMA, le lien entre ces deux piliers n'était pas clair en raison de la dispersion des ressources allouées aux activités relatives à ces pays. Les analyses consacrées aux PMA devraient être mieux ciblées et coordonnées afin que ces pays soient mieux à même de réaliser les objectifs du Millénaire. L'assistance aux PMA devrait être revue dans cette perspective.

12. Le représentant s'est félicité à nouveau de l'annualisation du *Rapport sur les PMA*. Cela permettrait au programme spécial en faveur des PMA d'être au cœur des travaux analytiques et opérationnels consacrés à ces pays. Toutefois, il fallait que le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires soient suffisants. En outre, à la onzième session de la Conférence, les catégories de pays visées par le programme spécial avaient été étendues, d'où la nécessité de disposer de davantage de ressources; il fallait néanmoins déplorer l'insuffisance des ressources allouées à ce programme dans le projet de budget-programme. Alors que les travaux d'élaboration du *Rapport sur les PMA* seraient multipliés par deux, les ressources n'augmentaient que de manière modeste, passant de 310 200 dollars à 382 000 dollars É.-U. Il serait donc indispensable que tous les sous-programmes consacrant des activités aux PMA allouent des ressources audit rapport. L'augmentation des ressources humaines au titre de ce sous-programme était également insuffisante. Le poste D-1 proposé était un poste reclassé et un poste P-4 était déjà affecté aux travaux sur les PMA; par conséquent, seul un P-4 et des postes d'agent des services généraux avaient été réellement créés.

13. Il fallait des ressources pour apporter aux PMA l'appui dont ils avaient besoin, notamment en matière de promotion de l'investissement, de renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le commerce et le développement et d'accroissement des capacités productives. Des travaux étaient nécessaires dans ce domaine pour réaliser les objectifs clairement inscrits dans le Plan d'action adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. La diminution du montant global des ressources de la CNUCED entraverait la capacité de l'organisation de prendre les mesures indispensables, ce qui serait encore plus vrai du programme sur les PMA, qui ne recevait que 5 à 6 % de ce montant.

14. Le représentant du **Brésil** a souligné que le Groupe de travail devait veiller à ce que les engagements politiques formulés à São Paulo soient pleinement pris en compte dans le programme de travail et qu'une attention particulière devrait ainsi être accordée aux industries de la création. La CNUCED avait acquis des compétences à ce sujet pour exécuter les mandats qui lui avaient été confiés à la onzième session de la Conférence concernant les services audiovisuels, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA concernant l'industrie

musicale et à la onzième session de la Conférence concernant les secteurs dynamiques, notamment les industries de la création. Ces industries étaient à l'origine non seulement de gains pour le développement, mais aussi d'externalités positives telles que la préservation et la promotion de la diversité culturelle; la CNUCED devrait aider les pays en développement à accroître leur capacité productive et à améliorer leurs orientations dans ce secteur. Suite au Séminaire international récemment organisé à Bahia (Brésil) a été lancé le Centre international de l'industrie créative, auquel la CNUCED était censée apporter une contribution essentielle. Compte tenu du caractère intersectoriel des industries de la création, tous les sous-programmes de la CNUCED devraient s'y intéresser.

15. La représentante des **États-Unis d'Amérique** s'est félicitée des efforts déployés pour tenir compte de façon équilibrée des décisions adoptées à São Paulo dans le projet de budget-programme ainsi que de la tentative d'inscrire le budget-programme dans le cadre des résultats obtenus. Toutefois, les ressources allouées au sous-programme 5 sur les PMA étaient insuffisantes. La représentante a aussi rappelé les préoccupations soulevées par des États membres lors de la première partie de la quarante-quatrième session à l'égard des procédures suivies pour examiner le budget-programme, comme en témoignait le paragraphe 3 des conclusions concertées adoptées à cette occasion. S'agissant de la marge d'action, la délégation des États-Unis n'avait accepté qu'une référence succincte soit faite à cette question dans le Consensus de São Paulo que dans un esprit de compromis. Cette référence ne devrait pas être interprétée comme si elle donnait de quelque manière que ce soit un nouveau mandat à la CNUCED ou comme si la marge d'action faisait partie intégrante des travaux de la CNUCED.

Réunions informelles

16. Le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations dans le cadre de réunions informelles.

Décision du Groupe de travail

17. À sa séance plénière de clôture, le 31 mai 2005, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour (on trouvera le texte des conclusions concertées au chapitre I ci-dessus).

18. Le représentant de l'**Italie** a dit que le budget présentait de nombreux défauts, depuis son adoption jusqu'à son exécution, et ne se prêtait pas à un contrôle efficace à Genève. Il s'est déclaré satisfait du paragraphe 2 des conclusions concertées et a proposé que le *Rapport annuel* de la CNUCED incorpore les données financières les plus pertinentes. L'Italie accordait une grande importance à la CNUCED et avait récemment versé de nouvelles contributions financières à l'exécution de projets, mais elle jugeait inapproprié que l'organisation soit gérée selon de telles règles financières; l'ONU devrait pratiquer davantage de transparence. Tous ceux qui se souciaient de la CNUCED et de l'ONU devraient œuvrer pour une plus grande transparence, ce qui était non seulement une fin en soi, mais aussi ne manquerait pas de renforcer la confiance des donateurs et de favoriser l'affectation de ressources additionnelles.

Chapitre III

QUESTIONS DIVERSES

Financement de la participation d'experts

10. Le **Président** a informé le Groupe de travail que, comme le lui avait demandé le Conseil à sa trente-sixième réunion directive, il avait poursuivi ses consultations sur le financement de la participation d'experts avant et après la session du Groupe de travail. Ses consultations avaient abouti à un texte concerté dont le Groupe de travail était actuellement saisi.

Décision du Groupe de travail

20. À sa séance plénière de clôture, le 31 mai 2005, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le financement de la participation d'experts (on trouvera le texte des conclusions concertées au chapitre I ci-dessus).

21. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que son groupe accordait une importance primordiale à la solution du problème du financement de la participation d'experts afin que tous les pays en développement puissent prendre pleinement part aux activités de la CNUCED. Il s'est félicité de l'esprit dans lequel les consultations avaient lieu et espérait qu'une solution serait trouvée dès que possible.

Modalités de participation aux réunions organisées au Palais des Nations

22. Le représentant de la **Turquie** a dit que la Turquie, comme 35 à 40 autres pays, avait établi une mission distincte auprès de l'OMC. À cet égard, le Bureau du Protocole et de la liaison de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) avait récemment mis en place un système obligeant les missions qui n'étaient pas directement accréditées auprès de l'ONUG à ne communiquer avec celui-ci que par le biais des missions qui l'étaient. Estimant que cette procédure inacceptable et lourde devrait être corrigée, le représentant de la CNUCED a prié le secrétariat d'informer le bureau concerné des besoins des missions à Genève, afin que celui-ci puisse reconsidérer sa décision. La Turquie soutenait les efforts déployés pour renforcer la sécurité dans l'enceinte de l'ONU, mais estimait que l'on n'avait pas besoin de bureaucratie, mais de pragmatisme.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. À sa 165^e séance plénière (première partie de sa quarante-quatrième session), le 31 janvier 2005, le Groupe de travail a élu à la présidence M. Enrique Manalo (Philippines) et au poste de vice-président/rapporteur M^{me} Carmen Fratita (Roumanie).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/177, qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

3. À la séance plénière de clôture de sa session (reprise), le 31 mai 2005, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session (voir l'annexe I ci-après).

D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

4. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa session.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME SESSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - Évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II
PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Bangladesh	Japon
Bulgarie	Maroc
Chine	Pérou
Cuba	Philippines
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
Indonésie	Suisse
Italie	Venezuela

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateurs:

Algérie	Luxembourg
Allemagne	Madagascar
Angola	Mexique
Arabie saoudite	Pays-Bas
Autriche	Nigéria
Bélarus	Norvège
Bénin	Oman
Brésil	Portugal
Colombie	République de Corée
Égypte	République démocratique du Congo
El Salvador	République dominicaine
Espagne	République tchèque
Éthiopie	Saint-Siège
France	Suède
Grèce	Thaïlande
Inde	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Jamahiriya arabe libyenne	Viet Nam
Jordanie	Zambie

3. La Palestine était représentée à la session en qualité d'observateur.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes

* Pour la liste des participants, voir TD/B/WP/INF.52.